

A l'adhésion de l'entreprise

Ces frais sont recouverts uniquement lors de l'admission de l'entreprise

Frais de dossier

10 € HT par entreprise
+ 3,10 € HT par salarié présent le jour de l'adhésion

Plus d'infos ☎ 05 62 93 59 86

Recouvrement des cotisations ASMT pour l'année 2022

Sur décision du conseil d'administration

Tous les tarifs pratiqués par l'ASMT sont par an et par salarié (personne physique dans l'entreprise). **Seuls les contrats d'insertion ou d'intérim sont soumis à une tarification particulière.**

Tarif réduit SI + SIA

Si Cumul annuel des contrats du salarié dans l'entreprise inférieur ou égal à **93 jours**

1 à 49 Salariés

SI + SIA **99,59 € HT**
suivi individuel + suivi adapté
Tarif réduit* **49,79 € HT**

SIR **104,57 € HT**
suivi individuel renforcé

50 à 199 Salariés

SI + SIA **104,57 € HT**
suivi individuel + suivi adapté
Tarif réduit* **52,29 € HT**

SIR **109,80 € HT**
suivi individuel renforcé

200 ou plus Salariés

SI + SIA **105,55 € HT**
suivi individuel + suivi adapté
Tarif réduit* **52,78 € HT**

SIR **110,84 € HT**
suivi individuel renforcé

Exonérations

Non applicable aux tarifs spéciaux

- **CDD** (contrat à durée déterminée) de **moins d'une semaine sur l'année**
Cumul de la durée de chaque contrats ≤ 7 jours par an
- **CDI** (contrat à durée indéterminée) de **moins d'un mois** (rupture du contrat).

Cotisations appelées en fin de période :

- **Juin** : appel semestriel pour les entreprises jusqu'à 20 salariés
Calculé sur la base de l'effectif du semestre
- **Mars, Juin et Septembre** : appel trimestriel pour les entreprises de plus de 20 salariés
Calculé sur la base de l'effectif des trimestres
- **Décembre** : régularisation de la cotisation annuelle
Calculé sur la base de l'effectif annuel

Mise à jour des salariés et mise à disposition des bordereaux sur votre **espace employeur**

 www.asmt65.fr

Votre cotisation couvre un **ensemble de prestations de conseil en prévention**.
N'hésitez pas à demander notre catalogue ou à le consulter en ligne.

Tarifs spéciaux

Par an et par salarié (personne physique dans l'entreprise)

Contrat d'insertion
(hors agence⁽¹⁾)
84,90 € HT

Contrat d'apprentissage
49,79 € HT

Contrat intérim d'agence de travail temporaire
99,59 € HT

(1) par visite/cotisation mensuelle

Valable pour tous les types de suivi